

Philippe Ratinet et Thierry Pajot

A l'attention de Mme la ministre  
de l'Éducation nationale

Paris, le 25 janvier 2024

Madame la ministre,

L'inclusion scolaire est un sujet important qui nous tient à cœur. Dans ce domaine beaucoup de réussites sont probantes et la société a bien évolué depuis plusieurs années. Néanmoins, ces victoires ne doivent pas occulter certaines situations dramatiques. En effet dans certains cas, l'accueil d'enfants en situation de handicap peut se révéler extrêmement problématique pour les équipes pédagogiques (enseignants, AESH et ATSEM) ainsi que pour les autres élèves de l'école et/ou de la classe. Ces faits ont tendance à se multiplier malheureusement.

Dans ces situations, l'inclusion subie est un échec et tout le monde est perdant :

- + L'enfant en situation de handicap ne dispose pas d'un accompagnement adéquat. C'est ajouter de la souffrance à la souffrance.
- + L'équipe pédagogique est démunie et en détresse. Certains adultes font des dépressions et d'autres remettent en question leur vocation.
- + Les camarades de classe perdent des heures d'enseignement, de la sérénité en classe et certains ont peur de se faire frapper.
- + Les conséquences ne sont pas non plus anodines sur des familles sans cesse sollicitées, convoquées, découragées, pouvant entraîner l'éclatement de la cellule familiale et des ruptures avec l'école.

C'est actuellement un système perdant-perdant.

Il y a également l'inclusion en mode « dégradé » : les adaptations ou compensations ne sont pas présentes ou extrêmement faibles.

Un AESH est très rarement remplacé par exemple. Les écoles font alors avec les moyens du bord en déshabillant Pierre pour couvrir Paul. La conclusion est que Pierre et Paul ont froid tous les deux. Ce n'est pas acceptable.

Madame la ministre, vous pouvez être la ministre qui réglera ces situations, vous pouvez être la ministre de « l'inclusion réussie ».

Nous vous demandons :

- + Une proposition d'amendement de la loi de 2005 : les parents d'enfant en situation de handicap devraient pouvoir demander un accueil dans un établissement adapté au handicap de leur enfant. Cet accueil pourrait alors être en milieu « ordinaire » avec des adaptations ou compensations mais également en instituts spécialisés si cela est pertinent.
- + Le maintien et la construction d'établissements spécialisés (IME, ITEP, IEM, ... ) afin d'accompagner au mieux certains enfants lourdement handicapés.
- + L'augmentation des places en hôpital de jour.
- + L'arrêt de l'acte 2 de l'école inclusive (l'école ne doit pas devenir un centre médico-social ni un centre médico-éducatif).
- + Une formation et un salaire digne de ce nom pour les AESH.
- + Un système de remplacement pour les AESH.
- + La possibilité pour l'école de ne pas accueillir un élève sans moyen adapté à son handicap


Pour que l'école reste un lieu d'apprentissage et d'instruction où il fait bon vivre, nous comptons sur vous madame la ministre, nous avons besoin de vous.

Nous vous prions de croire en l'attachement de nos syndicats au service public de l'éducation et vous adressons nos plus respectueuses salutations.

Philippe Ratinet

Thierry Pajot

Président du SNE



Président du S2DÉ

